



**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS**

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Lise Lapointe, *greffière-trésorière* de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté, lors de sa séance tenue le 14 janvier 2026, la résolution 2026-01-03 visant à modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil du mois de janvier 2026.

QUE le Conseil tient à préciser que la **séance prévue le 21 janvier 2026 à 19 h 00 soit tenue le 21 janvier 2026 à 20 h 00.**

QUE le conseil invite cordialement comme à l'habitude ses citoyennes et citoyens à assister à l'assemblée ordinaire du conseil du 21 janvier 2026.

DONNÉ À Saint-Aimé-des-Lacs
CE 19^e jour du mois de janvier 2026.

Lise Lapointe
Directrice générale Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé et intitulé *Avis public modification du calendrier des séances ordinaire du conseil pour le mois de janvier de l'année 2026* en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité entre 8h00 et 20h00, le 19 janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^{ième} jour du mois de janvier de l'an deux mil vingt - six.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lise Lapointe', with a stylized flourish at the end.

Par _____

Lise Lapointe

Directrice générale et Greffière-trésorière